

*Date de dépôt : 28 juin 2012*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et MM. Antoine Bertschy, Olivier Wasmer, Gilbert Catelain, Caroline Bartl Winterhalter, Eric Bertinat, Philippe Guénat, Eric Leyvraz, Stéphane Florey, Yves Nidegger et Thierry Cerutti en vue de sécuriser l'avenue du Pailly et l'accès à l'école de Balexert**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 20 avril 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :*

- que 25 000 à 30 000 véhicules circulent quotidiennement sur l'avenue du Pailly;*
- qu'entre le viaduc de l'Ecu et le pont de Pailly les automobilistes ne respectent que rarement la limitation de vitesse (60 km/h), principalement en raison de la topographie particulière de la route à cet endroit, formant une cuvette;*
- que du côté sud de l'avenue vivent plus de 4000 habitants dans un quartier en plein développement;*
- que du côté nord de l'avenue se situent une école primaire ainsi que des installations sportives, utilisées principalement par les enfants du quartier;*
- que seuls deux points de passages sont aménagés pour les piétons, le passage piétons sous le viaduc de l'Ecu et le passage sous voie passant sous le pont du Pailly. Ces deux points de passage sont distants de plus de 500 mètres l'un de l'autre ;*

- *la résolution R107 – 08.02 « Pour une avenue du Pailly sûre et respectueuse de la qualité de vie des habitants du quartier de Châtelaine et Balexert » votée à l'unanimité par le Conseil municipal de Vernier le 5 février 2008,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à réaliser une traversée sécurisée pour les piétons de l'avenue du Pailly entre le viaduc de l'Ecu et le pont du Pailly;*
- *à procéder dans les meilleurs délais à la sécurisation de cet axe routier par des mesures provisoires et/ou permanentes.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le dépôt de cette motion fait suite à un tragique accident de la circulation survenu sur l'avenue du Pailly le 21 décembre 2007, au cours duquel un jeune élève de l'école primaire de Balexert avait trouvé la mort. Suite à ce douloureux événement, le 5 février 2008, le Conseil municipal de la commune de Vernier votait une résolution demandant aux autorités cantonales d'entreprendre les travaux nécessaires en vue de sécuriser l'avenue du Pailly (Résolution R 107 – 08.02).

Conscient de la gravité de la situation, le Conseil d'Etat a immédiatement entrepris des démarches en vue de trouver des solutions afin de sécuriser le parcours écolier dans ce secteur. En étroite collaboration avec la commune de Vernier et les services concernés de l'administration, des études d'aménagement ont été engagées dès le début de 2008.

Une solution a ainsi été retenue qui prévoit la création d'un giratoire au carrefour de l'avenue de Crozet, la création de pistes cyclables et la mise en place d'une glissière centrale ainsi que l'élargissement des trottoirs. Ce projet est au bénéfice d'une autorisation de construire en force depuis début janvier 2012.

Suite à une procédure de marchés publics, l'adjudication des travaux de génie civil a eu lieu à la mi-mai 2012. Les travaux de réalisation de ces aménagements permettant de sécuriser l'avenue du Pailly de manière pérenne débiteront courant juin 2012 pour une durée totale d'environ neuf mois. Le financement du projet, estimé à environ 2 millions de francs, est assuré dans le cadre des crédits de programme du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER